

Question orale

Attractivité de la fonction de conseiller-ère communal-e

Monsieur le président, Monsieur le maire, Mesdames Messieurs les conseillères communales et conseillers communaux, chères et chers collègues.

A ce jour, et sauf heureux retournement de situation, aucun citoyen de la commune de Val Terbi ne s'est déclaré intéressé par le poste de conseiller communal laissé vacant suite à la démission de Dorothée Lovis. Je profite d'ailleurs de cette tribune pour la remercier chaleureusement pour tout le travail abattu durant son mandat, tout particulièrement dans le cadre des activités de la Commission de l'Action sociale où elle n'a pas ménagé ses efforts pour mener à bien des projets solides et plein de sens.

En dépit des prises de contact opérées quotidiennement par des élus de notre commune, et malgré l'élargissement du cercle électoral à l'ensemble des quatre villages, force est de constater qu'une élection « réellement libre » se profile le 20 mars. Ce type de procédure, comme chacun le sait, a de grandes chances de mener à un refus d'élection, comme ça a été le cas le mois dernier aux Bois. Cette perspective engendrerait au mieux une nouvelle opération de vote et, au pire, une vacance prolongée jusqu'au début de la prochaine législature en janvier 2023.

Le cas particulier suggère un certain nombre d'interrogation sur lesquelles il s'agit, de mon point de vue, de se pencher. Et la question du manque d'attractivité de la fonction revient régulièrement lorsque l'on sonde les personnes potentiellement intéressées. Ma question est simple : comment l'exécutif communal apprécie-t-il cette situation et quelle mesure envisage-t-il pour améliorer l'attractivité de l'importante fonction de conseiller communal ?

Je vous remercie de votre attention.

Vicques, le 8 mars 2022

Patrick Cerf (CoVal)